

Directive Registre foncier

CHAPITRE : Répertoire NID

NUMÉRO: 3001-007

OBJET : Zones non déterminées –Droits de

propriété contradictoires

BUT Établir la procédure à suivre pour traiter les demandes – Répertoire NID visant les parcelles qui ont été déclarées « zones non déterminées » sur la carte cadastrale.

RÉFÉRENCE. Norme de cartographie foncière 10-170

DIRECTIVE

- On ne doit **PAS** présenter de demandes Répertoire NID lorsqu'il s'agit de NID visant des zones non déterminées.
- Il y a lieu de **refuser** toute demande Répertoire NID présentée pour un NID visant des zones non déterminées.
- Les personnes qui désirent convertir des zones non déterminées au régime des titres fonciers doivent communiquer avec les officiers principaux du registre foncier pour obtenir de plus amples directives.
- Les officiers principaux du registre foncier identifieront une ou plusieurs options :
 - 1. exemption d'enregistrement sous le régime des titres fonciers
 - 2. arpentage du bien en question
 - 3. confirmation du bornage
 - 4. validation du titre de propriété
 - 5. convention de bornage
 - 6. toute autre mesure établie par suite de l'examen des faits

DATE EFFECTIVE <u>2003-07-15</u> ISSUED <u>2003-07-15</u> REVISED 2009-12-02, 2017-01-05

Page 1 of 1